

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Susete Ulliel

Le président ouvre la séance à 19h36 à la Salle des Chevaliers de la Maison Forte.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	22
excusés	10
absents non excusés	3

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 26 mars 2019
3. Election du Président, vice-Président, des scrutateurs et suppléants, des commissions de gestion et des finances
4. Préavis municipal n° 02/2019 Comptes 2018
5. Préavis municipal n° 03/2019 Gestion 2018
6. Préavis municipal n° 04/2019 Arrêté d'imposition
7. Préavis municipal n° 05/2019 Demande d'autorisation pour vendre la parcelle n°393
8. Préavis municipal n° 06/2019 Règlement de police
9. Communication des délégués aux associations intercommunales
10. Communication de la Municipalité
11. Communication du Bureau
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance du 26 mars 2019

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le PV du 26 mars 2019 est accepté avec 2 abstentions.

3. Election du Président, vice-président, des scrutateurs et suppléants, des commissions de gestion et des finances

Election du président

Personne ne se présente. Eric Striberni accepte une réélection. Il est élu par acclamation.

Election du vice-président

La vice-présidente, Laure Hauswirth, accepte une réélection.

Elle est réélue par acclamation.

Election des scrutateurs et des suppléants

Mme Liliane Allemann et M. Raymond Sauter, acceptent une réélection en tant que scrutateurs. Ils sont réélus tacitement.

Mme Ida d'Amario et M. Marciano d'Amario, acceptent une réélection en tant que scrutateurs suppléants. Ils sont réélus tacitement.

Election de la Commission de gestion

Mmes Michelle Gavin et Nathalie Sartor ainsi que MM. Nicolas Gunther, Roland Haenni et Olivier Humbert, acceptent une réélection. Ils sont réélus tacitement.

Election de la Commission des finances

Mmes Floriane Beetschen, Véronique Gunther ainsi que MM. Alfred Blaum et Joël Martin, acceptent une réélection. Monsieur Serge Clément a demandé à être remplacé. Personne ne se présente. Monsieur Clément accepte de faire une année supplémentaire. Ils sont réélus tacitement.

4. Préavis municipal n° 02/2019 - Comptes 2018.

Personne n'en demande la lecture, le président donne lecture des conclusions du préavis n°02/2019, qui en résumé présente un excédent de charges de CHF 174'470.29, pour un revenu de 4'348'273.18 et des charges de 4'522'743.47.

M. Nicolas Gunther, rapporteur de la commission de gestion, lit le rapport qui en conclusion propose au Conseil d'accepter les comptes 2018, d'en donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'à la commission de gestion.

La parole est donnée au Syndic, Monsieur Philippe Parmelin. Il présente avec l'appui d'une projection, la répartition des revenus et des charges pour la commune.

Aux revenus, le 80% est dû aux impôts et taxes, 13% à des revenus du patrimoine, et 7% à des retours d'association intercommunale, du canton, et de participation d'autres communes. 79% des dépenses sont des charges que la commune ne maîtrise pas, 8% pour les bâtiments et 13% pour l'administration.

Le Syndic explique encore l'évolution de la dette et des investissements depuis 2010. (voir le power-point sur les comptes 2018 annexé)

Le Président ouvre la discussion.

M. Christian Parmelin pose la question : au chiffre 319.01, il y a une charge de CHF 69'000.-, est-ce que c'est une charge future, car il n'y avait rien concernant cela au budget ?

Monsieur le Syndic, répond que c'est une charge liée à une activité dirigeante concernant l'année 2016, qui normalement devrait tomber. C'est la ville de Nyon qui garde cet argent. C'est de l'argent bloqué lié aux impôts. Normalement on ne devrait plus avoir cela.

M. Christian Parmelin constate que dans les revenus il y a des entrées concernant l'abri PC.

Monsieur le Syndic répond que l'abri PC possède 3 cellules est que celle-ci sont utilisées par des sociétés locales.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis, et passe au vote à main levée. Le préavis municipal n°02/2019 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 03/2019 - Gestion 2018

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal son rapport sur la gestion de la commune durant l'année 2018.

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de gestion et passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Mme Michelle Gavin lit les conclusions du rapport qui, en remerciant la Municipalité pour la bonne gestion des affaires communales, propose d'accepter la gestion 2018, d'en donner décharge à la Municipalité et à la commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Il clôt la discussion, relit le préavis et passe au vote à main levée. La gestion 2018 est acceptée à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 04/2019 - Arrêté d'imposition 2020.

Dans son préavis, que lit le Président, la Municipalité demande au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2020 au taux de 71% de l'impôt cantonal de base. Puis il passe la parole au rapporteur de la commission de gestion. Mme Véronique Gunther lit les conclusions du rapport, qui propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote après avoir relu les conclusions du préavis municipal. L'arrêté d'imposition 2020 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 05/2019 - Demande d'autorisation de vendre la parcelle n° 393.

La Commune est propriétaire de la parcelle n° 393. Cette entité de 211 m² se situe en zone villa et est actuellement exploitée en vigne.

La Municipalité a été approchée par un potentiel acheteur de la parcelle voisine n° 54. Cette parcelle, augmentée des 211 m² donnerai une entité rectangulaire et augmentera le potentiel constructible.

Le Président lit les conclusions du préavis municipal et passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

Mme Floriane Beetschen lit les conclusions du rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à Monsieur le syndic qui fait un petit historique de cette parcelle. La Commune a gardé ce coin, afin d'accéder à une conduite d'eau. Aujourd'hui cette conduite est caduque, depuis que le SIDERE a construit un nouveau réservoir et posé de nouvelles conduites.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cedric Chabloz, demande combien de mètres carrés représente la surface de cette parcelle et à quel prix elle sera vendue ?

Monsieur le Syndic répond que la parcelle 54, en l'état, avec 1800 m², permet de construire une seule maison. Avec la parcelle 393 et ses 211 m², cela permet d'en construire deux.

La parcelle sera vendue au prix du marché, entre 500 et 1000 francs le m².

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis municipal.

Le préavis municipal n°05/2019 est accepté avec une abstention.

8. Préavis municipal n° 06/2019 - Règlement de Police

La Municipalité a décidé de mettre à jour le règlement de police, car les règles liées à l'évolution des mœurs et des habitudes ne permettent plus l'application de certains articles de l'ancien règlement. Elle s'est basée sur le document type vaudois du 17 janvier 2019.

Le président donne lecture des conclusions du préavis municipal, et passe la parole au rapporteur de la commission règlements et statuts.

Mme Anne Guisolan lit les conclusions du rapport de la commission. Elle précise que c'est le rapport du 17 juin 2019, version 2.

Le président ouvre la discussion.

La discussion porte essentiellement sur l'usage d'un drone, de la limite des 500 gr. obligeant à avoir une assurance responsabilité civile, et des amendes en cas d'infraction et dénonciation à la municipalité. Ont pris part à la discussion : Mme Véronique Gunther, M. Francis Mondoux et M. Philippe Parmelin.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis municipal n°06/2019. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

9. Communication des délégués aux associations intercommunales

Le président passe la parole à M. Christian Parmelin et Mme Marinella Page avec un power point.

Le conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises.

Un crédit de CHF 578'389 a été adopté pour l'extension de l'usine à gaz. Inauguration pour début 2021. Un soutien financier de CHF 274'540.- pour la Maison des vins de La Côte à Mont-sur-Rolle. Bursins y participe un peu plus, comme toutes les communes ayant 5 hectares ou plus de vigne sur son territoire.

Une réalisation d'aménagement cyclable dans la traversée de la localité à Perroy pour CHF 204'383.- Ce projet s'inscrit dans la mise en place du réseau cyclable régional voté en 2015. Le comité directeur a fait part de son intention de reconduire pour 5 ans le DISREN sous sa forme actuelle.

Mme Marinella Page donne une petite précision concernant le DISREN, aujourd'hui, les communes ont le choix de participer ou non à ces investissements. La question est de dire que ce n'est plus optionnel mais que toutes les communes doivent y participer. Mais au vu du tour de table qui a été fait, plusieurs communes ne sont pas d'accord, donc il a été décidé de ne rien faire pour le moment. Mais la discussion concernant le DISREN n'est pas close.

M. Christian Parmelin : le 20 juin, le Conseil intercommunal a procédé à la réélection des membres du Bureau, dont fait partie Madame Page. Ainsi qu'à l'élection de la nouvelle Commission permanente du DISREN. Cette commission est chargée, entre autre, d'élaborer un règlement de fonctionnement du DIEREN.

Mme Marinella Page : une commission permanente DISREN a été nommée, il y a une commission pour analyser le projet. Cette commission permanente, n'est pas là pour substituer la commission Ad hoc mais de valider la sélection des projets et la répartition des coûts / cercles solidaires.

M. Christian Parmelin : les comptes 2018 de Région Nyon ont été approuvés. Le préavis de CHF 67'000.- pour le Fond TP a été approuvé. Cette offre concerne les nuits du vendredi et samedi. Un service de taxi-bus supplémentaire de nuit pour Bursins depuis Rolle. Des offres supplémentaires pour la région sont également prévus depuis Gland, Nyon, Coppet et Allaman.

Mme Marinella Page : cette offre nocturne Fonds TP, permet de renforcer le taxi-bus, pour CHF 3.- de plus que le billet normal. Ceci revient moins cher que de mettre en place une nouvelle ligne, qui serait peu fréquentée. On voit ici l'utilité de Région Nyon, car c'est eux qui regardent avec tous les transporteurs, les horaires et nous présentent les possibilités, nous n'avons ainsi plus qu'à faire un choix.

M. Christian Parmelin : Un crédit de CHF 330'000.- pour soutenir les mesures de promotion de la mobilité sur une période de 3 ans. Il s'agit de mesures informatives sur l'offre existante en matière de transports publics, au moyen d'offres combinées transport-loisirs ou offres découvertes.

Mme Marinella Page : c'est une offre intéressante, proposée par les hôtels à leurs clients, avec des bons de réductions pour des musées ou des zoos. Ceci en coopération avec Nyon région tourisme, afin d'étoffer un maximum l'offre touristique et couvrir tout le district.

M. Christian Parmelin : Région Nyon désire uniformiser la signalétique touristique, pour cela elle va se doter de 17 bornes d'information disséminées sur le territoire du district. Ces bornes informeront les visiteurs sur le lieu sur lequel ils se trouvent et les autres sites à proximité. La borne la plus proche de Bursins, sera celle de la Maison des Vins.

Mme Marinella Page : chaque année, la région offre un prix à l'innovation, de CHF 50'000.- financé à hauteur de 50% par la région et 50% par le canton. Cette année, c'est Agrosustain, basé à Changins qui l'a remporté. C'est une entreprise qui a développé une molécule pour réduire la pourriture dans les fruits et légumes récoltés. Si vous connaissez des entreprises ou start-up dans la région qui ont des idées novatrices, elles peuvent déposer leur dossier jusqu'à fin octobre auprès de Région Nyon pour le prix de l'innovation 2019.

M. Joël Martin demande comment est constitué le comité

Mme Marinella Page : c'est le dicastère de Monsieur Rossellat, je fais également partie de ce comité. Il est composé de personnes du conseil intercommunal comme de personnes de la vie économique régionale, et des anciens qui ont reçu déjà un prix. C'est Monsieur Rossellat qui fait appel à ces personnes. Nous sommes 7-8 personnes. Si vous souhaitez plus d'information sur certains chiffres clef sur la Région, regardez sur regionnyon.ch.

Concernant les zones industrielles et artisanale (ZIZA), le canton a donné pour mission à Région Nyon de venir avec une proposition de planification pour la région. Région Nyon agit comme coordinateur du projet

Le Président remercie Mme Marinella Page et M. Christian Parmelin.

Mme Anne Guisolan donne les communications concernant Enjeu. Les comptes et gestion 2018 ont été approuvés. Un crédit de construction a été approuvé pour la construction de 2 classes au Martinet C. Approuvé un audit et une étude de CHF 50'000.- sur la piscine et son bâtiment. Le CODIR a annoncé une étude des subventions pour les 7P-8P-9P-10P et 11P et la diminution possible des camps. 3 au lieu des 5 actuels. Cette diminution fait suite à l'arrêté fédéral qui a mis en avant la gratuité des camps ou la participation maximum de 16.- par jour. Les communes doivent aider et subventionner tous ces camps. Cela représente des montant très important, c'est pour cela qu'ils regardent à diminuer ceux-ci.

Mme Marinella Page : si on continue de financer autant de camps comme aujourd'hui, la facture globale serait de CHF 280'000.- en plus par année. Avec la direction des écoles et des groupes de travail, la proposition suivante est arrivée, de faire les camps en début de 7P, 9P ainsi qu' en 11P (fin d'études). Eviter de prendre l'avion sauf avec de solides arguments. Ceci permet de limiter l'augmentation globale des coûts des camps / sorties à CHF 180'000. --.

10. Communication de la municipalité

Monsieur le Syndic : depuis le début de l'année, toute la gestion des bâtiments en location a été confiée à la régie De Luze à Morges.

Concernant le futur restaurateur de l'Auberge du Soleil, il est toujours intéressé, mais je ne peux pas donner une date, mais c'est en bonne voie.

Pour la poste, c'est un sujet chaud, c'est toujours en négociation, dès que les choses avanceront, je vous tiendrais au courant.

Mme Laurence Pinel : un nouveau sentier a été créé, le tracé de 200m débute au réservoir et arrive sur le sentier des Châtaignes. Dans le futur il y aura des panneaux didactiques pour sensibiliser les enfants et leurs parents. Je vous encourage à aller découvrir ce nouveau tracé.

Monsieur le Syndic : une autre balade a été mise en place par le caveau Luins-Vinzel : "*Balade oenotouristique dans les vignes*" C'est dans le cadre du département de Monsieur Leuba pour dynamiser le tourisme. L'inauguration a eu lieu le 6 juin.

Mme Marinella Page : cette balade vous pourrez la trouver sous forme de dépliant, bientôt au bureau du greffe ou au caveau, soit sur l'application VAUD-GUIDE.

A la bibliothèque intercommunale, il y a beaucoup d'animation tout début juillet, des lectures extra-muros. L'équipe est très dynamique et créative, vous pouvez même les suivre sur Instagram.

M. Eric Striberni présente la brochure "Les Chemins de Cluny en Suisse", en vente au greffe pour CHF 10.- De plus longues balades depuis Bassins jusqu'au Pays d'En-haut. Cette brochure présente les 13 sites clunisien suisse. Pour Bursins, il y a l'histoire de notre site, ce que l'on peut y voir et ce qu'on trouve sur place. Ce livre est en allemand et français, bientôt en anglais et français. En 2^e partie, les chemins d'un site à l'autre sur une carte. Et elle existe sur le site "Viacluny.ch" sur ordinateur et smartphone.

Monsieur Syndic : Monsieur Olivier Georges est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2019, après 38 ans au service de la commune de Bursins. Un petit livre d'or est à disposition à la fin de la séance si quelqu'un veut lui mettre un petit mot.

11. Communication du bureau

Lors du conseil du 23 juin 2018, Mme Dorothée Prod'Hom avait demandé le changement de nom de la commission construction en commission construction et urbanisme. Le but de ce changement de nom permettrait que cette commission travaille sur divers types de travaux urbain et pas uniquement pour des travaux sur des bâtiments communaux. Le bureau du conseil est à l'unanimité favorable à ce changement. Dorénavant, la commission construction devient construction et urbanisme.

Rappel des dates des prochains conseil : le 24 septembre et le 10 décembre et les scrutateurs et scrutateurs suppléants le 20 octobre pour les élections fédérales et ceci toute la journée.

12. Divers et propositions individuelles

Monsieur le président donne la parole à l'assemblée.

M. Christian Parmelin : dans la FAO en date du 18 juin, on parle de facture sociale vers de nouvelles négociations. Apparemment le canton reprendrait à sa charge tout ce qui concerne la facture sociale. Ainsi la charge pour les communes diminuerait. Est-ce que la commune a déjà été approchée pour participer à ces négociations ? Et si oui, je souhaiterais que la commission des finances y soit associée. Car c'est d'une grande importance pour les contribuables.

Monsieur le Syndic répond, en résumé, que cela fait plusieurs années que c'est en discussion. Les Communes ont délégué à l'UCV et à l'ACV leurs pouvoirs, pour négocier les péréquations avec le Canton.

M. Lucien Rossel a remarqué une erreur sur le power point concernant l'usine à gaz qui n'a pas 22 places, mais 220. Il fait ensuite une remarque sur le fait qu'il n'y a plus de contrôleur dans les cars postaux, et se demande si, ils sont devenus gratuits.

Mme Véronique Gunther répond, ce n'est plus la responsabilité des conducteurs de contrôler les billets.

M. Cedric Chabloz revient sur une remarque qu'il avait faite au Conseil du 20 mars 2018, concernant l'absence régulière de certains conseillers et conseillères. Il pose la question du taux d'absentéisme nécessaire pour recevoir un avertissement et si, dans le règlement du conseil, il manque cette précision. Il trouve cette situation déplorable tout en précisant : " *Nous avons été élu par les citoyens pour les représenter et un minimum de respect pour ceci serait indispensable !* "

Il s'ensuit un échange avec le président d'où il ressort que le bureau leur enverra un courrier pour leur rappeler qu'ils ont été élus.

M. Joël Martin : le 26 mars nous avons beaucoup débattu sur l'auberge, les investissements et les transformations, serait-il possible d'avoir une mise à jour de ce qui est en route ?

Monsieur le Syndic lui répond que la situation est un peu bloquée pour l'instant, mais les travaux commenceront dès que les contrats avec le nouveau restaurateur seront signés.

M. Francis Mondoux précise que la banque s'est retirée au moment de la signature. Par contre, les démarches sont en cours pour mettre à l'enquête les transformations, et ainsi être prêt à démarrer les travaux dès la signature avec le repreneur.

Mme Anne Guisolan : peut-on envisager une 2^e tournée pour les poubelles surtout en été.

Monsieur le Syndic lui répond que l'entreprise Henny ne fait qu'une tournée par semaine.

Mme Anne Guisolan demande si, il n'y aurait pas un endroit pour mettre des containers et qu'on puisse mettre les poubelles dedans ?

Monsieur le Syndic précise que mettre des containers, cela a un coût, et si l'entreprise Henny ne fait pas 2 tournées, cela va être compliqué. Cela impliquerait aussi une augmentation de la taxe. On va se renseigner ce qu'on peut faire.

Mme Dorothee Prod'Hom : nous avons un règlement tout neuf, est-ce que les gens reçoivent ce règlement, est-ce qu'ils savent qu'il y a des horaires pour déposer les ordures ?

Monsieur le Syndic, maintenant qu'on a un règlement, on peut les amender.

M. Christian Parmelin : nous avons adopté un nouveau règlement de police, ce serait bien d'avoir un tout ménage pour le rappeler, et de rappeler que tous les règlements sont sur le site de la commune.

Le président parle du week-end gourmand du chat perché en ville de Dôle, le 28 et 29 septembre. Nyon Région tourisme y sera présent et le mondial de la Fondue fournira le repas du samedi soir. Si vous connaissez quelqu'un ou que vous avez des idées, pour représenter Bursins, vous pouvez m'approcher, le délai est au 1^{er} juillet pour s'inscrire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président clôt la séance à 21h15.

Bursins, le 20 août 2019

Le Président




La Secrétaire

